

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 juin 2007

CP 07/06-07

LIAISON ROUTIERE QUERCY-GASCOGNE ACQUISITIONS FONCIERES

Par délibération du 12 février 2003, l'Assemblée départementale a adopté dans son programme de voirie une autorisation de programme d'un montant de 1 000 000 € correspondant, pour partie aux acquisitions foncières de la Liaison Quercy-Gascogne.

Par délibération du 1er mars 2007, cette autorisation de programme a été abondée de 450 000 € supplémentaires.

A ce titre, le Département s'est porté acquéreur de diverses emprises sur les communes de Moissac et Castelsarrasin, chacune d'entre elles ayant fait l'objet d'une estimation immobilière par la Direction des Services Fiscaux (Domaines) et d'une promesse de vente.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'acquisition de ces parcelles de terre.

Je vous précise que ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2151, sous-fonction 621.

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 juin 2007

CP 07/06-07

**LIAISON ROUTIERE QUERCY-GASCOGNE
ACQUISITIONS FONCIERES**

—

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 12 février 2003 adoptant dans son programme de voirie une autorisation de programme de 1 000 000 € correspondant, pour partie, aux acquisitions foncières de la Liaison Quercy-Gascogne,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 1^{er} mars 2007abondant l'autorisation de programme susvisée de 450 000 €supplémentaires,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à finaliser au nom et pour le compte du département l'acquisition des terrains présentés en annexe, pour la réalisation de la liaison routière Quercy-Gascogne ;
- Précise que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 2151, sous-fonction 621 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE

EMPRISES FONCIERES – LIAISON ROUTIERE QUERCY-GASCOGNE

SECTION	N°	LIEU-DIT	COMMUNE	EMPRISE	SURFACE TOTALE	ESTIMATION DES DOMAINES	PROMESSE DE VENTE
A	1274	L'avare	CASTELSARRASIN	18a00ca	87a39ca	20 000 €	20 000 € + devis reconstitution système d'irrigation 6 260,10 € TTC
A	1272	L'avare	CASTELSARRASIN	50ca			
A	1630	L'avare	CASTELSARRASIN	62ca			
A	983	L'avare	CASTELSARRASIN	33a57ca			
A	982	L'avare	CASTELSARRASIN	3a50ca			
A	984	L'avare	CASTELSARRASIN	6a18ca			
A	986	L'avare	CASTELSARRASIN	20a37ca			
A	911	L'avare	CASTELSARRASIN	4a65ca			
I	2417	Pontels	CASTELSARRASIN	01ha88a94ca	2ha	14 562 €	16 000,00 €
I	2419	Pontels	CASTELSARRASIN	11a06ca			
DK	42	Cabasse	CASTELSARRASIN	11a55ca	11a55ca	1 058 €	1 €
CS	51	Larone	MOISSAC	25a85ca	25a85ca	2 365 €	2 365 € + devis irrigation 3 588,00 € TTC + mise en place double vitrage 6 066,25 € TTC